

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE

## 2016

L'an deux mille seize, le huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3-09-2016.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Laëtitia CHATRY, Patrice BAERT, Jérôme QUINT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, André BEAUGENDRE, Séverine BOURGET, Bruno GUILLET, Perrine OIRY, Emmanuel VALOT, Elodie COUTAND, Valérie JOLLY et Carole ROCHETEAU.

Claude MORANDEAU était absent et excusé.

Perrine OIRY a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 28-07-2016 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

Ajout à la séance : néant

### DELIBERATIONS PRISES

#### **1. Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs de l'école privée Saint Joseph**

Le plan est présenté au conseil municipal afin de l'informer des mesures prises par l'école en cas d'alerte. Trois exercices de simulation sont prévus dont un avant les vacances de la Toussaint. La commission des affaires scolaires va l'examiner plus en détails.

#### **2. Echange de terrain au lieu-dit « du Port » : régularisation de l'existant**

Le géomètre Christophe BRETAUDEAU a redéfini et régularisé une limite communale avec l'indivision PONCELET-PAJAUD habitant au 1, Le Port. La partie cédée par l'indivision à la commune est de 568 m<sup>2</sup> et la partie cédée par la commune à l'indivision est de 50 m<sup>2</sup>. Il s'agit de redéfinir les limites des parcelles :

- ZB 285 : 2 560 m<sup>2</sup>
- ZB 286 : 800 m<sup>2</sup>
- ZB 287 : 372 m<sup>2</sup>
- ZB 288 : 206 m<sup>2</sup>

Les frais d'acte notarié et du géomètre seront payés par la commune.

#### **3. Renouvellement de la convention pour la participation financière au fonctionnement de l'accueil de loisirs « les pitchounes »**

Le conseil municipal approuve la convention présentée qui précise notamment la notion de péricentre qui nécessite plus d'enfants par animateur qu'un accueil de loisirs. Le tarif dépend toujours de la population et de la fréquentation communale.

#### **4. Encaissement d'un chèque groupama pour le remboursement d'une vitre cassée à la salle polyvalente**

Une vitre a été cassée à la salle polyvalente le 24-06-2016 et Benoit MARTIN est venu la remplacer pour un coût de 244.72 € (somme intégralement remboursée par l'assurance Groupama)

#### **5. Encaissement d'un chèque de dédommagement suite à un dépôt sauvage d'ordures**

Une plainte à la gendarmerie a été déposée par la commune suite à un dépôt sauvage d'ordures entre le 24-06 et le 27-06-2016. Suite à cela, l'auteur du sinistre a remboursé la somme de 122 € comme dédommagement du temps passé par les employés communaux pour nettoyer.

#### **6. Participation financière pour la destruction de deux nids de frelons asiatiques**

Par délibération du 24-07-2013, la commune a décidé de rembourser 50% de la facture payée par les administrés pour la destruction de nid de frelons asiatiques.

- Le 08-08-2016 : 2 nids ont été détruits chez Guy GUERINEAU au 9, rue du Stade pour un montant de 160 € donc 80 € lui sera remboursé
- Le 10-06-2016 chez Olivier PRAUD au niveau du 1, rue de la Joussemière (dans l'attente des justificatifs)

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Présentation de Noémie ALLAIN qui vient aider la secrétaire de mairie et prolongement de l'ouverture au public les après-midi de 13h30 à 17h30 toujours fermé le mercredi**

Le contrat est de 18h par semaine et est géré par le centre de gestion

#### **Compte-rendu des commissions**

- Commission information : préparation du prochain bulletin pour le mois d'octobre - Réflexion sur l'implication des associations
- Commission des affaires scolaires : réunion le 13-09-2016 à 19h et rencontre avec l'association casse-croûte et compagnie le 12-09-2016 à 16h
- Commission voirie et urbanisme : prochaine réunion le 23-09-2016 à 19h
- Commission culture et patrimoine : réunion le 20-09-2016 à 20h

#### **Demande de scolarisation de deux enfants à l'école publique d'Aizenay pour motif dérogatoire médical**

Le conseil municipal avait donné un avis favorable mais le maire d'Aizenay a refusé

#### **Le conseil municipal sera reporté**

Le mardi 8-11-2016 au lieu du jeudi 03-11-2016 pour délibérer sur le choix des cabinets d'assurances suite au groupement de commandes

#### **Prochaine réunion le jeudi 6 octobre 2016**

**Fin de séance à 22h15**

Le Maire : Xavier PROUTEAU